

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie d'Île-de-France  
et gendarmerie pour la zone de défense  
et de sécurité de Paris

**Décision n° 33398 du 7 juin 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité de Paris**

NOR : INTJ1715303S

Le commandant de la région de gendarmerie d'Île-de-France et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 73112 le 1<sup>er</sup> décembre 2016 (NOR : INTJ1630307S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> juillet 2017 :

<b>Duville</b> Alex	NIGEND : 174020	NLS : 6003355
<b>Lansmant</b> Christophe	NIGEND : 172447	NLS : 8027163
<b>Laliche</b> Dominique	NIGEND : 155088	NLS : 8012453
<b>Demangue</b> Jean-Louis	NIGEND : 175329	NLS : 8033423
<b>Murat</b> Jean-François	NIGEND : 170495	NLS : 8025674
<b>Bultel</b> Frédéric	NIGEND : 167929	NLS : 8024116

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 juin 2017.

*Le général de corps d'armée,  
commandant la région de gendarmerie d'Île-de-France  
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité de Paris,*  
J.-M. LOUBÈS